

N°DEC-2023-66

DÉCISION DU MAIRE

MODIFICATION DE LA REMISE APPLIQUÉE À LA « FOURNITURE DE JEUX COMPLETS ET FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES DES JEUX D'ENFANT » DANS LE CADRE DU LOT 1 « AIRES DE JEUX » DU MARCHÉ N°2022M09 DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE, CORRECTIVE ET TRAVAUX DE RÉPARATION, DE RENOUVELLEMENT DES ESPACES RÉCRÉATIFS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le marché n°2022M09 de maintenance préventive, corrective et travaux de réparation, de renouvellement des espaces récréatifs et son lot n°1 « Aires de jeux », notifié le 22 juin 2022 ;

VU le projet d'avenant n°1 au lot n°1 « Aires de jeux » du marché n°2022M09 de maintenance préventive, corrective et travaux de réparation, de renouvellement des espaces récréatifs ;

D É C I D E

Article 1^{er} : La baisse de de 25 % à 11 % de la remise appliquée à la « fourniture de jeux complets et fourniture de pièces détachées des jeux d'enfant », correspondant à la ligne n°40 du bordereau de prix unitaire du lot n°1 « aires de jeux » du marché n°2022M09 susvisé, est validée.

Les autres dispositions du marché n°2022M09 susvisé, notamment sa durée d'exécution, restent inchangées.

Article 2 : L'avenant n°1 au lot n°1 « aires de jeux » du marché n°2022M09 de maintenance préventive, corrective et travaux de réparation, de renouvellement des espaces récréatifs susvisé, à passer pour ce faire, est approuvé.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à le signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 5 avril 2023.

Pour le Maire par délégation, Maire,
la 1^{ère} Adjointe au Maire
Virginie BOUET

Denis ÖZTORUN



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **11 AVR. 2023**
Et de sa publication le **11 AVR. 2023**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

